



Honoraires de transaction :

- Jusqu'à 100 000€ : 10% TTC du prix de vente.
- De 100 001€ à 130 000€ : 9% TTC du prix de vente.
- 130 001€ à 170 000€ : 8% TTC du prix de vente.
- 170 001€ à 200 000€ : 7% TTC du prix de vente.
- 200 001€ à 350 000€ : 6% TTC du prix de vente.
- 350 001€ et + : 5% TTC du prix de vente.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire stipulée au mandat de vente.

Barème en vigueur au 1^{er} juillet 2017.